

Retour sur la lecture du *Journal d'un exilé* organisée par Elisa-Asile

Yaovi Olivier Mawussi Bossa a dû quitter d'urgence son pays : étudiant en droit à l'Université de Lomé et opposant politique au régime togolais, il est torturé lors d'une arrestation et menacé de mort. Un passeur lui procure de faux papiers dans le but de demander l'asile en France mais l'avion fait escale à Cointrin et Olivier y est arrêté en mai 2014.



Dans son *Journal d'un exilé*, Yaovi Olivier raconte son désarroi face à l'accueil et au séjour forcé à l'aéroport de Genève, qui dure plus d'un mois et durant lequel les membres d'Elisa et de l'Agora lui offrent leurs services. Après deux auditions sur ses motifs d'asile, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) rend une réponse négative sur sa demande de protection et il est conduit à Frambois, le centre de détention administrative, en vue de l'exécution de son renvoi. Libéré après deux mois de privation de liberté, Yaovi pense alors pouvoir gagner sa vie ; diplômé,

maîtrisant parfaitement le français, en bonne santé et costaud, il passe en réalité « du statut de détenu en attente de renvoi à celui de semi-migrant toujours en attente de renvoi ». Pour contrer le désespoir, l'Agora lui propose de participer à un atelier d'écriture à Carouge. L'écriture, c'est ce qui va lui permettre de survivre. Il rédige un livre de près de 90 pages qu'il vend 10 francs pièce. Il parvient ainsi à gagner par sa plume de quoi compléter l'aide d'urgence.

Son témoignage inhabituel interpelle et donne à découvrir des aspects encore insoupçonnés du vécu des « déboutés de l'asile ». C'est cette facette que nous avons voulu vous faire découvrir lors de la lecture de son livre du 6 juillet 2015, qui a eu lieu au Café Gavroche.

Merci à toutes celles et tous ceux qui sont venu-e-s y assister et à Yaovi pour avoir si gentiment accepté notre invitation !

A vos agendas !

Diverses occasions de nous retrouver et de partager un moment avec nous se profilent pour les mois à venir.

Le 10 octobre 2015 aura lieu la **soirée de soutien** à Elisa-Asile
Salle de Sécheron , Avenue Blanc 7, de 19h à 22h30



Samedi 26 septembre 2015

Festival « Stop aux renvois ! », organisé par *Solidarité sans Frontières*
Schützenmatte à Berne de 14h à 17h

Plus d'information : <http://www.sosf.ch/fr/agenda/index.html>

Elisa tiendra un stand où vous pourrez apprendre à mieux connaître notre travail



Dimanche 27 septembre 2015

Fête de l'Eid al Adha, organisée par *DIAC* (de l'Individuel au Collectif)
Campagne Charnaux à Meyrin, de 11h à 18h

Les invités pourront participer au jeu « Parcours du Migrant » au stand tenu par Elisa

Accueil des réfugié-e-s : No Bunkers!

Si la bataille n'est pas gagnée, la première manche est remportée !

Grâce à la détermination des migrant-e-s à défendre leurs conditions de vie, grâce à la mobilisation impressionnante de la société civile, 5 abris PC sur 6 seront fermés d'ici début 2016 !

Ce lundi 15 juin la révolte gronde aux Tattes. Des migrants démenagés *manu militari* dans les abris PC refusent leur transfert. Ils sont en colère et décident de résister et de dénoncer les conditions de vie que l'on tente de leur imposer. Les téléphones fonctionnent, les militant-e-s pour le droit d'asile se rendent sur place et c'est parti, le mouvement No Bunkers est né. La population découvre la réalité des conditions d'accueil des migrants. La publication de témoignages de migrants ayant vécu jusqu'à huit mois en abris PC suscite un grand élan de solidarité et de générosité dans la société genevoise. Comme, par exemple, ces producteurs qui fournissent gratuitement des fruits et légumes, une boulangerie qui donnera durant deux mois quotidiennement ses invendus de pain et pâtisserie. Ou ces particuliers qui fournissent draps, linges, habits ou matelas.

La Ville de Genève apporte son soutien à la revendication fondamentale du mouvement de fermer les abris PC en autorisant l'occupation du Grütli puis en mettant à disposition le Faubourg.

Face à cette vague de solidarité le Conseil d'Etat est obligé d'entrer en négociation.

Saluons le courage des migrants

Si aujourd'hui nous pouvons saluer une première victoire dans l'amélioration des conditions d'accueil des migrants, nous le devons avant tout à la détermination et au courage de cette poignée de migrants des Tattes et de divers abris PC. Pour certains d'entre eux qui y avaient déjà vécu plusieurs mois, au détriment de leur santé physique et psychique, y retourner leur est insupportable.

Cette victoire nous la devons également à la disponibilité, la solidarité, l'implication physique, morale, politique des militant-e-s de Sans Retour, Solidarité Tattes, Stop

Bunkers ou de personnes individuelles qui n'ont jamais baissé les bras durant 2 mois.

Ces deux mois de lutte furent intenses, riches en enseignements de part et d'autre, mais loin d'être faciles.

La cohabitation dans un espace restreint entre 40 personnes qui ne se sont pas choisies (ce n'était ni une « communauté », ni une co-location), la chaleur, la nécessité d'assurer la présence quotidienne des membres du collectif de soutien, de gérer les repas, les courses, les négociations, tout ceci peut être source de conflits. L'été fut chaud dans tous les sens du terme !



Heureusement il y a toujours un moment pour calmer le jeu, recentrer les priorités. Les « manifs » du jeudi sur la plaine de Plainpalais constituent dans ce sens des moments privilégiés d'échanges, d'amitié et de convivialité. Les réunions hebdomadaires du Collectif migrants-soutien, sont, quant à elles, indispensables pour résoudre les problèmes d'intendance et surtout dégager les perspectives de lutte.

C'est d'ailleurs grâce au travail actif du Collectif No Bunkers dans la recherche de lieux d'hébergement « hors-sol » que le principal futur bâtiment d'accueil (ONU-Sida) ouvrira ses portes en janvier 2016.

La lutte continue

Mais la lutte est loin d'être terminée. Au soir du 15 août les migrants logés au Faubourg se retrouvent à la rue. Le Collectif No Bunkers lance un appel à la population pour héberger temporairement ces personnes (1 à 3 mois) afin de faire la « soudure » comme on dit en Afrique de l'Ouest.

L'Etat tente de s'opposer à cette solution en avançant des arguments de répression à l'encontre tant des migrants que des personnes les hébergeant, en jouant sur le statut des personnes dites déboutées ou NEM, voire en les criminalisant.

Le mouvement No Bunkers ne s'arrête pas au statut légal des migrant-e-s, tout comme Elisa qui avait réaffirmé

dans un communiqué de presse publié à la mi-juin son opposition à l'utilisation d'abris PC pour le logement des individus:

[Elisa-Asile] condamne l'ouverture des abris de protection civile et demande leur fermeture définitive afin que les requérant-e-s d'asile, quel que soit leur statut administratif, se voient offrir des conditions d'accueil qui soient dignes et décentes.

A nous aujourd'hui de faire preuve de civisme, d'humanité et de solidarité afin que le « plus jamais ça » que l' on nous assène depuis 70 ans ne soit pas une vaine maxime.

Martine Felix, membre du Comité d'Elisa

Manifestation de soutien, tous les jeudis soir, dès 18h à Plainpalais
Rassemblements organisés par le Collectif No Bunkers

Du pouvoir des mots et de l'expression juste

S'engager à Elisa, c'est comprendre le pouvoir des mots et de l'expression juste.



Parce qu'avant d'avoir rencontré toutes les personnes aussi formidables les unes que les autres qui font le quotidien d'Elisa, il est difficile de saisir à quel point le droit d'être en Suisse repose sur la justesse d'un mot, d'une phrase, d'une exclamation, d'un hochement de tête, d'un silence, qui, placés au moment opportun, joueront en faveur ou en défaveur de leur auteur-e.

S'engager à Elisa, c'est parfois rester pantois-e devant des décisions administratives qui rejettent d'un revers de la main des requêtes provenant de ces personnes qui ont mis tant d'énergie pour arriver ici. Mais c'est surtout retravailler avec elles, discuter, reformuler, fouiller, trouver de nouveaux mots, de nouvelles précisions, puis convaincre que le meilleur endroit où elle peuvent et doivent être, c'est chez nous, en Suisse.

Au fait, cela aussi fait partie du pouvoir des mots et de l'expression juste : celui de définir ce « nous » si subjectif, et de reconnaître à une personne le droit de se considérer aussi « nous » que « nous », en Suisse.

S'engager à Elisa en étant Suisse, Canadienne et en même temps d'origine un peu égyptienne et libanaise, c'est constater qu'il y a autant de « nous » différents que l'on veut bien en voir. C'est rencontrer des personnes qui ont un parcours de vie mille fois plus impressionnant que le mien et qui sont prêtes à tout pour qu'on leur reconnaisse le

droit de faire partie de ce fameux « nous ». J'espère sincèrement que toutes ces personnes que j'ai eu le plaisir de rencontrer lors de mon court passage à Elisa auront la chance de voir leurs projets se réaliser... quels que soient les mots qu'il faudra utiliser pour y parvenir !

Eve Laoun, bénévole de février à avril 2015

Malgré des preuves de persécutions flagrantes, Elisa-Asile doit recourir devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) pour que Madame N. obtienne la qualité de réfugié

Lors de l'instruction de son dossier par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Madame N. explique pendant deux longues auditions les persécutions personnelles, en lien avec ses activités professionnelles, qu'elle a subies dans son pays d'origine, la Somalie, de la part des milices d'Al Shabab. Malgré des déclarations très claires et précises, le SEM rejette sa demande d'asile et ne lui accorde qu'une admission provisoire pour étranger en raison de l'inexigibilité de son renvoi. Aucune reconnaissance des persécutions qu'elle a subies ! Au contraire, ses déclarations sont considérées comme contradictoires et en conséquence invraisemblables. Les autorités suisses justifient leur décision en relevant des déclarations contraires dans le récit de notre mandante et en s'appuyant sur la production d'un moyen de preuve non probant (selon elles !), à savoir une lettre de recommandation de l'employeur de Madame N., une organisation internationale pourtant très connue.

Force est de constater, à la lecture de la décision, que le SEM n'a pas entrepris les mesures d'instruction nécessaires à l'examen de la demande

d'asile de Madame N. D'une part, remises dans leur contexte, toutes les contradictions sont levées et, d'autre part, l'employeur de Madame N. est le responsable d'une grande organisation internationale avec laquelle il est aisé d'entrer en contact pour procéder à des vérifications et pour s'assurer de l'authenticité du courrier. Aussi, ELISA dépose un recours en faveur de Madame N. devant le TAF en demandant l'annulation de la décision prise par le SEM.

Dans les premiers échanges d'écritures, le SEM continue d'estimer que « *le recours ne contient aucun élément ou moyen de preuve nouveau susceptible de modifier [son] point de vue* ». Pendant cette période, les juges du TAF procèdent eux-mêmes à des mesures d'instruction auprès de l'employeur de Madame N., dont le résultat confirme très clairement les affirmations de notre mandante. Moins de 15 jours plus tard, le SEM décide de reprendre l'instruction du dossier compte tenu de ces nouvelles informations. Malgré tout, il faudra attendre encore trois mois pour qu'enfin le SEM lui reconnaisse le bénéfice de l'asile et la qualité de réfugié.

Élodie Debiolles, mandataire

Pour vos dons :
CCP 12-24928-9

